



Assemblée communale du 21 décembre 2020

Lieu	: Salle polyvalente de Gletterens en raison des mesures COVID-19 à respecter
Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	43 citoyens et citoyennes
Majorité absolue :	22
Excusé :	Monsieur Benoît Sudan
Désignation des scrutateurs :	Messieurs Johann Jacot et Jean-Daniel Descloux

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 septembre 2020**
- 2. Approbation de l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 0.5 ‰**
- 3. Budgets 2021**
 - 3.1 Présentation du budget de fonctionnement**
 - 3.2 Présentation du budget des investissements**
 - CHF 35'000.00 Crédit d'étude pour la 4^{ème} étape du réaménagement du camping
 - CHF 50'000.00 Crédit d'étude pour la rénovation de la buvette du camping
 - 3.3 Rapport de la Commission financière**
 - 3.4 Approbation des budgets**
- 4. Approbation du nouveau règlement du port de batellerie**
- 5. Informations et divers**

M. Frédéric Gross demande si le nouveau règlement du port a une incidence sur le budget.

M. Cotting répond que le règlement du port n'a pas d'impact sur le budget, les tarifs du port de batellerie n'y sont pas spécifiés.

L'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée qui peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 7 septembre 2020

Comme à l'accoutumée, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant formulée, les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 7 septembre 2020 à la majorité des voix, sans objection et une abstention.

Point 2 – Augmentation du taux de la contribution immobilière

M. Claude-Alain Guerry, conseiller communal, procède aux explications relatives au budget et aux réflexions portées par le Conseil communal afin de trouver des solutions au résultat déficitaire du budget de fonctionnement pour l'année 2021.

Le Conseil communal s'est réuni à plusieurs reprises pour passer en revue toutes les dépenses et les revenus concernant le budget 2021 et a également rencontré la Commission financière.

Chaque conseiller a fourni à la Commission financière toutes les réponses et justificatifs en relation avec leur dicastère.

Sur cette base, divers ajustements, réductions et augmentations ont été déterminés, tout en maintenant certaines contributions telles que les bourses communales pour étudiants et apprentis. Certaines contributions ont été revues à la baisse.

L'augmentation de certaines recettes ont été arrêtées, soit l'augmentation des horaires payants du parking, l'augmentation du tarif d'hivernage des bateaux, du tarif de location des places d'amarrage et l'introduction du droit de boucle, ainsi que l'augmentation de la contribution immobilière.

Malgré ces analyses, le résultat du budget 2021 présente un déficit de CHF 164'452.00.

Les charges supplémentaires suivantes sont notamment à prendre en compte :

- Une augmentation de CHF 226'000.00 des charges liées en comparaison des comptes de l'exercice 2019 et du budget 2021
- La mise en place du nouveau système comptable MCH2 pour un montant > CHF 25'000.00,
- une dépense supplémentaire de CHF 125'000.00 pour le dragage du port

- le plan d'aménagement local
- les charges liées à la situation sanitaire du COVID-19

La taxe immobilière est actuellement fixée à 1,5 ‰ sur la valeur fiscale arrêtée par le Service cantonal des contributions. L'augmentation prévue de 0.5 ‰ représente une recette supplémentaire de CH 85'000.00 sur le plan budgétaire et peut être mise en corrélation avec les charges toujours plus conséquentes liées au plan d'aménagement local, aux dossiers de constructions, à l'entretien des routes ainsi qu'à de futures mises en place de mandats techniques.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens :

- ✓ M. Alexandre Dubey demande à combien de reprises le Conseil communal s'est réuni avec la Commission financière.
Le Conseil communal au complet a rencontré la Commission financière une fois et le responsable des finances et la boursière communale également une fois.
M. Philippe Cotting relève que le Conseil communal a porté plusieurs réflexions. L'augmentation du taux d'impôt sur le revenu et la fortune a été abordée. Force est de constater que le revenu des impôts ne couvre pas les charges liées. Dans un premier temps, la décision s'est portée sur une augmentation du taux de la contribution immobilière en tenant compte des arguments présentés précédemment.
- ✓ M. Thierry Vojtasik estime que cette augmentation n'est pas égalitaire étant donné qu'elle touche uniquement les propriétaires et n'est pas répercutée sur toute la population.
M. Philippe Cotting répond que ce point a été pris en compte par le Conseil communal, tout en relevant que cette augmentation impacte également les résidences secondaires dont le pourcentage est d'env. 30%. De plus, la commune doit également mandater un spécialiste incendie selon la loi Ecalex.
- ✓ M. Yann Dubied pense également que cette augmentation ne touche qu'une tranche de la population et la preuve doit être faite en ce qui concerne l'entretien du réseau routier qui bénéficie à tous les habitants. Les charges liées aux permis de construire doivent être réparties sur les émoluments. De plus, les frais relatifs au spécialiste incendie incombent aux propriétaires et il s'étonne que ces frais supplémentaires représentent une charge de 30%. Il n'est pas persuadé par les arguments du Conseil communal, ou il faut envisager cette augmentation pour une durée limitée.
M. Philippe Cotting rappelle que la loi Ecalex exige de mandater un spécialiste incendie dont la tâche sera également d'effectuer le contrôle de tous les bâtiments publics une fois par année. Les exigences relatives au traitement des permis de construire sont de plus en plus pointues et les autorités communales doivent se doter de mandataires spécialisés.
Il rappelle également que le taux de l'impôt foncier était fixé à 3 ‰ lors de la fusion en 2005 et a été réduit à 1.5 ‰ par la suite. Le taux d'impôt était de 60% et a également été baissé. Aujourd'hui, la commune se trouve dans une dynamique différente.
- ✓ En réponse à la demande de M. Jean-Claude Décrevel de savoir quel est le taux fixé en moyenne par les communes et à quel niveau est positionnée la commune de Delley-Portalban, M. Cotting informe que la commune est située dans la moyenne.

- ✓ M. Sébastien Schmid relève que les charges liées ne sont pas soumises à variations et les données sont communiquées par l'Etat ainsi que les participations régionales et intercommunales. Par contre, il estime que les prévisions fiscales de l'impôt sur le revenu sont pessimistes. Il demande donc, s'il s'avère que les revenus de l'impôt sont plus élevés, il est prévu de baisser l'impôt foncier.
M. Philippe Cotting relève que la baisse de l'impôt cantonal se répercute sur l'impôt communal. Ces prévisions sont certes prudentes mais tiennent compte de la situation actuelle.
M. Claude-Alain Guerry ajoute que les prévisions fiscales ont été communiquées par le Service cantonal des contributions.
- ✓ M. Alexandre Dubey relève que les chapitres eau et épuration génèrent des bénéfices et des réserves sont constituées. Il demande si ces bénéfices pourraient profiter aux citoyens.
M. Nicolas Gavillet, conseiller communal, rappelle que ces chapitres doivent s'autofinancer. Les réserves sont constituées légalement et calculées pour les investissements à venir sur la base du PIEP (plan directeur communal des infrastructures d'eau potable) et du PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Ces montants ne peuvent en aucun cas être attribués à d'autres chapitres.
- ✓ M. Roland Donner demande si les revenus des récentes constructions ont été pris en compte dans les évaluations sachant qu'ils ne sont pas négligeables au niveau des bâtiments et des nouveaux contribuables selon les chiffres qu'il a communiqué.
M. Claude-Alain Guerry donne les explications nécessaires sur la calcul de la valeur fiscale d'un bâtiment et fait part à M. Donner que ses chiffres communiqués au Conseil communal sont surévalués.
- ✓ En réponse à M. Alexandre Dubey, M. Claude-Alain Guerry informe que le budget est dans la marge du déficit autorisé, soit 1.88% en cas d'acceptation de l'augmentation du taux de l'impôt foncier et 2.88 % en cas de refus.
- ✓ M. Stéphane Müller trouve intéressant de connaître la proportion de locataires par rapport aux propriétaires fonciers. Si le pourcentage de propriétaires est conséquent, il est représentatif d'une majorité de la population. De plus, chaque propriétaire qui loue son bien immobilier paie la contribution immobilière.

Rapport de la commission financière :

M. Frédéric Gross, président, apporte quelques précisions :

- Il ne cache pas que la Commission financière a été partagée ;
- La Commission financière n'a pas été consultée pour trouver des financements ;
- Les points soulevés lors des diverses interventions de ce soir sont pertinents ;
- Le Conseil communal a travaillé sur le budget et informé la Commission financière sur ce budget.
- La décision relative à cette augmentation impacte de toute manière le budget. Cependant, le fait d'augmenter ou pas la contribution immobilière ne remet pas en cause le budget global ;

- La Commission financière pense que cette augmentation du revenu de CHF 85'000.00 devrait être étayée par une planification financière mûre et réfléchie. A charge au Conseil communal, pour la prochaine assemblée, d'élaborer un vision fiscale à 5 ans ;
- La Commission financière a pris acte des revenus supplémentaires arrêtés par le Conseil communal mais estime qu'il doit s'appliquer à trouver des économies.

Préavis :

Suite à ces précisions, la Commission financière émet un préavis favorable à l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 0.5 ‰.

M. Philippe Cotting relève que le Conseil communal a également réfléchi à des économies. Toutefois, les bourses communales ont été maintenues pour un montant non négligeable, ainsi que les dons aux sociétés sportives et culturelles.

Il relève que les charges financières actuelles de la gestion communale n'ont plus rien à voir avec celles d'il y a 20 ans.

Des économies dans la gestion de la zone touristique ne sont pas envisageables. Il en va de même pour d'autres chapitres.

Il est indubitable que le problème structurel est le taux d'impôt trop bas.

Vote :

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens acceptent l'augmentation du taux de la contribution immobilière de 0.5 ‰ :

Oui : 25 voix

Non : 9 voix

Abstentions : 8 voix

Point 3 – Budgets de l'exercice 2021

3.1 Budget de fonctionnement

M. Cotting informe que les informations ont été publiées sur le site internet et propose la parole aux membres de l'assemblée :

- ✓ M. Thierry Vojtasik demande s'il est prévu d'alléger les locations des restaurants en 2021, étant donné la situation, il estime qu'il est préférable de maintenir les tenanciers plutôt qu'ils fassent faillite.
M. Cotting précise qu'ils ont bénéficié d'une réduction de deux mois de loyer en 2020. Le Conseil communal reste ouvert à la discussion s'il devait y être amené.
- ✓ M. Yann Dubied constate qu'une enveloppe de CHF 100'000.00 pour l'entretien des routes, de l'éclairage public, etc. ainsi qu'un montant de CHF 140'000.00 pour le dragage du port sont portés au fonctionnement. Il demande si ce sont des travaux urgents ou s'il s'agit d'une position stratégique.
M. Cotting informe que la commune a pour habitude de porter certaines dépenses au fonctionnement et non dans les investissements tout en se basant sur des devis afin de reporter des montants pertinents. Certaines infrastructures doivent être renouvelées. Les bénéficiaires de la zone touristique ont été investis dans ces infrastructures au fil des années et il est nécessaire de les entretenir. Le nouveau système comptable MCH2 le démontrera plus clairement.

- ✓ M. Gilbert Delley estime qu'une réflexion doit être portée sur les montants des loyers des appartements propriété de la commune.
M. Cotting rappelle que la commune est soumise au droit du bail. Il faut étudier les possibilités qui pourraient permettre des augmentations de loyer.
- ✓ M. Sébastien Schmid demande ce qui est considéré comme investissement ou fonctionnement et si le Conseil communal a fixé une base.
M. Cotting précise qu'il n'y a pas de règle précise ni de montant fixé. Les investissements sont proposés pour les nouvelles infrastructures. M. Guerry ajoute qu'il faut également financer les investissements.

Rapport de la commission financière :

M. Frédéric Gross apporte les précisions suivantes :

Le budget de fonctionnement a été élaboré tel que mentionné par le Conseil communal et dégage un excédent de charges de CHF 164'452.00 incluant l'augmentation de la contribution immobilière

Les informations principales ont été transmises par la communication annexe à la convocation et par les éléments complémentaires précités.

Ce budget comprend toujours les aides habituelles soit bourses aux étudiants et apprentis, commission culturelle, aides aux associations sportives et locales, qui représentent un montant important.

Il comprend également les dépenses relatives à :

- CHF 54'000.00 entretien du débarcadère
- CHF 18'000.00 entretien de la passerelle du port
- CHF 17'000.00 entretien des places de jeux
- CHF 12'000.00 participation à la construction d'une tour d'observation
- CHF 30'000.00 amortissement financier supplémentaire de la dette de la STEP
- Ainsi que le revenu de CHF 35'000.00 d'encaissement supplémentaire par prolongation des horaires payants du parking.

Aucune remarque particulière concernant les chapitres 70, 71 et 72.

Préavis :

Suite à ces précisions, la commission financière émet un préavis favorable, sous l'aspect financier, à l'acceptation du budget de fonctionnement tel que présenté.

M. Cotting ajoute que comme relevé préalablement, le Conseil communal a en effet décidé de maintenir les bourses communales ainsi que les dons aux sociétés sportives et culturelles, ceci en soutien aux personnes qui s'investissent dans ces activités qui sont un atout pour la communauté.

Vote :

Approbation du budget de fonctionnement

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est approuvé par les membres de l'assemblée communale :

Oui : 41 voix

Non : 1 voix

Abstention : 1 voix

3.2 Budget des investissements

3.2.1 - CHF 35'000.00 Crédit d'étude pour la 4^{ème} étape du réaménagement du camping

M. Jean-François Perriard, conseiller communal, procède à la présentation du décompte final des aménagements de la 3^{ème} étape, détaillé par rétroprojection. Les travaux prévus ont été exécutés. Les infrastructures souterraines eau-évacuation-électricité-internet sont terminées pour les secteurs les plus récents du camping.

Devis global : CHF 1'800'000.00

Coût total des aménagements de la 3^{ème} étape : CHF 1'559'087.65

Soit un résultat positif de CHF 240'912.35

- ✓ En réponse à M. Gilbert Delley, l'étude est nécessaire pour la planification des travaux.
- ✓ A la demande de M. Alexandre Dubey de savoir quel sera le montant des travaux, M. Perriard informe que l'étude le déterminera.
M. Cotting précise que les aménagements seront réalisés dans le même contexte pour des parcelles plus petites.

Rapport de la commission financière :

En premier lieu, M. Frédéric Gross rappelle que plusieurs investissements sont des reports de l'année précédente, soit :

- Rentrée des subventions cantonales et fédérales liées à l'entretien des chemins agricoles effectué cette année, montant qui n'avait pas été intégré au moment de la décision de l'investissement ;
- Solde de CHF 430'000.00 pour les travaux d'assainissement collecteur eaux claires et conduite eau potable du Chemin des Grèves. Le montant de CHF 160'000.00 de réserve pour divers et imprévus est toujours d'actualité ;
- CHF 20'000.00 pour l'achat de compteurs d'eau, montant déjà reporté en 2019 ;
- Solde frais d'étude pour la conduite d'eau du Chemin des Grèves ;
- CHF 80'000.00 pour frais de cadastre PGEE ;
- CHF 120'000.00 pour collecteur EC Chemin des Grèves ;
- CHF 97'000.00 et CHF 59'000.00 pour l'aménagement routier et place pavé-gazon pour les camping-cars.

Ces investissements ayant déjà été acceptés, ils ne font pas l'objet d'un préavis

Préavis :

Concernant le crédit d'étude pour la 4^{ème} étape du réaménagement du camping, la commission financière émet un préavis favorable.

Vote :

Au vote à main levée, le crédit d'étude pour la 4^{ème} étape du réaménagement du camping est approuvé par l'assemblée communale par :

Oui : 41 voix

Non : 0 voix

Abstentions : 2 voix

3.2.2 - CHF 50'000.00 Crédit d'étude pour la rénovation de la buvette du camping

M. Jean-François Perriard, conseiller communal, précise que ce bâtiment est obsolète et nécessite des travaux de mise aux normes.

Le Conseil communal n'a pas établi d'estimation, cette dernière sera réalisée dans le cadre de l'étude. Une mise au concours d'architecte n'est pas nécessaire.

L'étude permettra également de revoir le concept de circulation et de redimensionner les surfaces dévolues au magasin et au restaurant.

- ✓ M. Thierry Vojtasik demande si le bâtiment est prévu d'être maintenu au même endroit ou si une autre implantation est envisagée.
M. Perriard relève que c'est surtout le concept de circulation qui déterminera l'implantation.
- ✓ M. Frédéric Guyot demande si cette étude intègre plusieurs options d'implantation et savoir ce qu'en pense les usagers. D'autres alternatives peuvent être étudiées pour une meilleure optimisation. Le secteur aux abords du parking de l'ancienne station d'essence pourrait être une solution.
M. Cotting informe que tout le secteur de la zone touristique est inclus dans le PAD zone de tourisme et de loisirs, ce PAD comprend des contraintes consistant, entre autre, à des périmètres de construction, notamment sur les surfaces qui bordent l'accès à la plage.
- ✓ M. Yann Dubied estime que cette étude devrait laisser le choix au mandataire de déterminer l'emplacement et d'investir dans quelque chose de pérenne.
- ✓ M. Jean-Claude Décrevel pense que le terrain « Wyler », situé à l'entrée du camping, pourrait être une solution d'implantation si le bâtiment comporte le magasin et la buvette. Cela permettrait de réduire la circulation à l'intérieur du camping et d'utiliser cette surface libre pour y aménager des parcelles pour les résidents.
M. Perriard relève que rien n'est pour l'heure arrêté, ce terrain en zone légalisée pourrait en effet être une option. Cependant, il est préférable d'éviter un alignement des restaurants sur ce tronçon.
- ✓ Pour M. Gérald Cantin, le maintien de ce bâtiment au milieu du camping est adéquat pour les locataires. Cependant, si le magasin est tenu par une enseigne, il pourrait être aménagé sur la parcelle communale en face du restaurant St-Louis. Il est nécessaire de porter une sérieuse réflexion.
- ✓ Selon M. Alexandre Dubey, le fait de regrouper plusieurs offres de services dans un même endroit pourrait être également envisagé.
- ✓ M. Gilbert Delley estime que le Conseil communal doit déjà se déterminer sur certains points avant de mandater un architecte.
- ✓ M. Sébastien Schmid relève qu'une commission intégrant la population pourrait être constituée et qu'un concours sur invitation, sur la base d'un cahier des charges, pourrait être réalisé.
- ✓ M. Cotting rappelle que l'aménagement du territoire est un élément prépondérant à prendre en compte.

Rapport de la commission financière :

M. Frédéric Gross rappelle que l'intitulé du tractanda mentionne la rénovation de la buvette du camping. Ce crédit est demandé sans programme précis et sur une estimation approximative.

Bien qu'il soit indéniable que des travaux doivent être entrepris, la commission financière préconise de repousser cet investissement à l'année prochaine.

M. Jean-François Perriard estime qu'il est nécessaire de débiter cette étude dès 2021.

Préavis :

Le montant demandé semble surestimé et dépasse largement une année de rentrée locative. La commission financière est d'avis de revoir une demande réfléchie pour la prochaine assemblée. Elle émet un préavis défavorable.

Vote :

Au vote à main levée, le crédit d'étude de CHF 50'000.00 pour la rénovation de la buvette du camping est approuvé par l'assemblée communale par :

Oui : 19 voix

Non : 16 voix

Abstentions : 6 voix

Point 4 – Approbation du nouveau règlement du port de batellerie

M. Cotting informe que le dossier de renouvellement de la concession du port nécessite l'établissement d'un nouveau règlement du port de batellerie. Ce dernier a pu être consulté sur le site internet en annexe à la convocation.

- ✓ M. Frédéric Guyot demande quelle est la position de la commune concernant les tarifs de location.

M. Cotting informe que le dossier de renouvellement est constitué sur la base d'un cahier des charges formulé par les Services de l'Etat de Fribourg. Il doit être démontré que la commune est capable de supporter le port d'un point de vue financier. Le calcul des tarifs de location des places d'amarrage est effectué sur la base des chiffres liés aux futurs investissements et aux charges de fonctionnement ainsi qu'à l'augmentation des locations par l'Etat du plan d'eau et du DDP. Les revenus du port, selon l'Etat, doivent être attribués à la gestion du port.

Les différents tarifs de location des places d'amarrage et du service technique sont mentionnés dans le règlement d'exécution qui n'est pas soumis à l'assemblée communale.

Pour résumer, la concession liée à l'exploitation du port a expiré en 2018. Elle a été prolongée jusqu'à fin 2020 afin de permettre une concordance entre les locations du domaine privé et public de l'Etat de Fribourg, soit entre la location des parties lacustres et terrestres de la zone. Afin de renouveler la concession du port, la Commune doit en faire la demande sous forme de dossier. Les exigences ont fortement évolué en regard de l'ancienne concession. Les points principaux concernent les mesures environnementales (entretien des bateaux, gestion des algues, préservation de la faune et de la flore, bateaux à moteur etc.) et la gestion financière du port (investissements futurs, entretien des installations, liste d'attente, utilisation des ressources etc.). Le montant des locations (DDP) n'a pas encore été fixé pour la partie terrestre, mais pour la partie lacustre, il faut s'attendre à un presque doublement de la location. De plus,

les coûts liés à l'élaboration d'un tel dossier, dont les exigences n'étaient pas encore connues, va engendrer des charges supplémentaires non budgétisées. L'essentiel est de pouvoir se garantir l'exploitation du port.

La demande de renouvellement a été transmise le 15 décembre au canton et le Conseil communal est dans l'attente des retours des Services de l'Etat. Ce dossier de demande de renouvellement de la concession fera l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2021.

- ✓ En réponse à M. Gilbert Delley, le Conseil communal va faire le maximum pour obtenir une concession d'une durée de 40 ans.
- ✓ M. Cotting ajoute que le port des pêcheurs n'est pas inclus dans la concession. Il est situé en zone d'activité. C'est le Service des forêts et de la nature (SFN) qui gère et loue les emplacements aux pêcheurs.
- ✓ M. Jean-Claude Décrevel relève qu'aucun article du règlement ne mentionne les modalités liées à l'électricité des pontons.
M. Claude-Alain Guerry explique que l'utilisation et les tarifs sont mentionnés dans le règlement d'exécution.
- ✓ M. Roger Witschi relève le paragraphe qui mentionne le droit de boucle. Ce dernier va revenir à la commune après un certain temps et demande si le terme frais d'entrée serait plus adapté.
De plus, il remarque que le port génère certes des apports mais selon les prévisions, des investissements et des charges supplémentaires seront engendrés.
M. Cotting informe que le règlement a été soumis au service juridique de l'Etat ainsi qu'à celui mandaté par la commune. Le droit de boucle est ainsi déterminé.
Concernant les coûts, les tarifs sont estimés par rapport aux projections des investissements et des charges de fonctionnement. La position de l'Etat est assez claire, le bénéfice du port doit principalement être attribué au port et pas majoritairement au ménage communal.

Vote :

Au vote à main levée, le nouveau règlement du port de batellerie est approuvé par les membres de l'assemblée communale, à la majorité des voix, sans objection et trois abstentions.

Point 5 – Informations et divers

Agrandissement du bâtiment de la police du lac

M. Edgar Chambettaz, conseiller communal, procède à la présentation du décompte final des travaux d'agrandissement qui se sont déroulés en 2018 et terminés en 2019 :

Devis global : CHF 440'000.00

Coût total des travaux selon la récapitulation présentée : CHF 457'687.25

M. Chambettaz rappelle que la location annuelle encaissée s'élève à CHF 44'400.00

Aucune remarque n'est formulée par les citoyennes et les citoyens.

Informations

En préambule, M. Philippe Cotting informe que depuis la dernière assemblée, la période est toujours influencée par la situation sanitaire particulière. Les différents dossiers, même s'ils ne sont plus à l'arrêt, subissent toujours des retards dans leur traitement.

Plan d'aménagement local (PAL)

Le recours du canton au TF a été rejeté. Dès lors, les PAL devront être conformes à la nouvelle législation. Pour la commune, sans parler de l'investissement en temps, en énergie et en financement depuis des années, cette décision a un impact très important.

Le Conseil communal n'aura d'autres choix que de présenter un nouveau projet conforme au droit dans lequel les nouvelles mises en zone à bâtir sont extrêmement encadrées. A l'avenir, il n'y aura plus de modification dans ce sens tant que les réserves en terrains constructibles seront en suffisance. La commune est également impactée par les fréquences des transports publics. La mobilité prend une part prépondérante dans l'aménagement du territoire et notre situation géographique fait que l'évolution vers de meilleures cadences ne se fera pas prochainement. Pour l'instant, le Conseil communal est dans l'attente du retour de l'examen final du PAL auprès des services de l'Etat pour remettre l'ouvrage sur le métier, certainement au cours de l'année prochaine.

- ✓ M. Thierry Vojtasik, membre de la commission d'aménagement et du territoire, relève que la commune a débuté la révision du PAL en 2011. Le coût engendré à ce jour est très conséquent et sans résultat probant en raison des récentes directives cantonales.

Step interrégionale

Lors de la dernière assemblée, il avait été annoncé que les citoyennes et les citoyens seraient amenés à se prononcer sur les nouveaux statuts de la Step interrégionale. Ils sont prêts, mais ce dossier a été mis en attente. Les autorités communales d'Avenches ont souhaité renvoyer l'analyse de ce dossier à la prochaine législature.

PAD zone de tourisme et de loisirs

Une dernière mise à l'enquête d'éléments mineurs a été réalisée cet automne. Le Conseil communal attend le retour des Services de l'Etat qui, il l'espère, va clore ce dossier interminable. Cela permettra d'envisager l'avenir de la zone touristique de manière sereine. Si les idées d'aménagement plus conformes à notre époque sont régulièrement avancées, les possibilités de les mettre en œuvre restent veines sans l'adoption de ce plan qui fixe les règles à suivre.

Projet administration et salle communale

Lorsque les spécialistes présentent un projet, chacun veut en connaître le coût avant de se décider et les montants avancés sont souvent erronés car calculés au m3.

Le Conseil communal a, dans un premier temps, fait une liste des besoins de la commune qui pourraient figurer dans le projet. Ainsi, il a été admis par tous qu'une nouvelle administration, une crèche et une salle communale devaient figurer dans le programme, ceci pour répondre aux demandes des différentes générations.

Un examen préalable du projet a fait l'objet d'une analyse par les différents services étatiques. Il en est ressorti qu'un abri PC devait être prévu et que la crèche devait accueillir plus d'enfants pour être convenablement administrée et financièrement viable.

Ces deux exigences sont principalement responsables de l'augmentation du budget initialement annoncé.

Les plans terminés, les normes respectées, les offres des entreprises rentrées, les architectes ont soumis un projet devisé à environ 8 mio, soit 2 mio de plus que prévu, tout en précisant que les coûts supplémentaires étaient attribués à la crèche et à la création de nouveaux abris PC.

Le Conseil communal a repris la réflexion et éliminé les éléments paraissant superflus, spécialement ceux liés aux aménagements extérieurs et aux infrastructures non essentielles ou ne faisant pas partie intégrante du projet.

Un nouveau devis de 7,4 mio a été présenté. Le Conseil communal, conscient que le financement d'une telle infrastructure doit être assuré, a demandé aux architectes d'éliminer les abris PC qui pourraient être construits ailleurs.

A ce jour, le projet est maintenant prêt. Son coût est devisé à 6,9 mio avec les abris et 6,7 mio sans les abris. Ce qui démontre que l'économie n'est pas très importante avec ou sans abris PC. Maintenant, il est de la responsabilité du Conseil communal de présenter un financement qui implique une participation de la zone touristique, utilisatrice importante de l'administration. Cela a déjà été prévu dans le dossier du port. Il est à relever que cette construction va s'étendre sur plusieurs années et que l'impact financier ne sera pas visible immédiatement.

Si les coûts sont jugés trop importants par l'assemblée communale, nous serions contraints à renoncer à l'une ou l'autre des infrastructures prévues (salle communale et/ou crèche), cela serait regrettable pour le développement de la commune et l'objectif de répondre aux besoins communaux présents ou futurs ne serait pas atteint.

Au vu de la situation sanitaire, un tel investissement ne peut se faire sans que nos assemblées communales soient accessibles à tous sans restrictions. En espérant que cela soit possible dans un avenir proche, ce dossier reste en suspens.

- ✓ Mme Mireille Godel demande si le crédit sera voté en une ou deux fois. De plus, le projet pourrait capoter si l'option choisie est soit l'un soit l'autre.

M. Cotting relève l'importance d'intégrer les deux éléments dans la même mise à l'enquête publique ceci en raison de modifications qui pourraient survenir en matière d'aménagement du territoire. Il est cependant possible de prolonger les délais de construction entre les deux bâtiments mais cette option peut engendrer des coûts supplémentaires.

Covid19

Le Conseil communal et le personnel de la commune se sont employés, tout au long de cette année, à prendre et à faire respecter les principales mesures introduites pour protéger et soutenir la population. Le Conseil communal tient à remercier tous les collaborateurs pour leur engagement et leur disponibilité.

Aujourd'hui, il est difficile de tirer un bilan financier pour la commune. Certains secteurs ont engendré des coûts supplémentaires spécialement par une augmentation significative des heures de conciergerie (port, camping, administration, école etc.).

Comme déjà annoncé, le Conseil communal a également décidé de renoncer à deux mois de location pour les établissements propriété de la commune. En contrepartie, l'affluence des touristes a été supérieure à la moyenne et a engendré des rentrées supplémentaires.

Des manifestations ont été supprimées, comme le 1^{er} août, ces dernières permettant quelques économies. Le Conseil communal aura une vision plus précise de la situation lors du bouclage des comptes 2020.

La parole est donnée aux membres de l'assemblée :

- ✓ M. Sébastien Schmid demande de vérifier la procédure en ce qui concerne l'ordre de parole avec la Commission financière.
M. Cotting informe que la commission financière s'est toujours prononcée après les présentations de la commune.
- ✓ M. Gilbert Delley remercie la commune pour les bons distribués aux aînés en fin d'année.
- ✓ M. Sébastien Schmid demande quels membres du Conseil communal ont décidé de poursuivre pour la prochaine législature.
Aucun membre du Conseil communal ne se prononce. M. Cotting informe cependant que Mme Sabine Zimmermann a annoncé ne pas se représenter.
M. Gérald Cantin remercie les membres du Conseil communal et espère qu'ils seront le maximum à remplir.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Cotting clôt l'assemblée à 22h50 en remerciant les citoyennes et les citoyens pour leur participation. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente les meilleurs vœux du Conseil communal pour 2021.

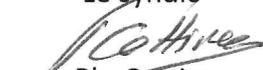
Ainsi fait à Delley

La secrétaire


M. Collaud

Au nom du Conseil communal

Le syndico


Ph. Cotting